

ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

N° 2023/139 - VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 31 mai 2023 de Monsieur Jean-Pierre ONORATINI, Président du FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation du 43ème Festival International de Piano » :

Du jeudi 20 juillet au dimanche 20 aout 2023 Dans le Parc du Château de Florans ; Au Centre Marcel Pagnol ; A l'Abbaye de Silvacane

Le FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 juin 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le et de la publication sur le site internet de la Commune le Notification le

> Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél: 04.42.95.70.70 – Fax: 04.42.50.53.19 Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence Site internet: www.ville-laroquedantheron.fr

> > Courriels: mairie@ville-laroquedantheron.fr omt@ville-laroquedantheron.fr